



VILLE DE
SAINT-ARMEL
ILLE-ET-VILAINE

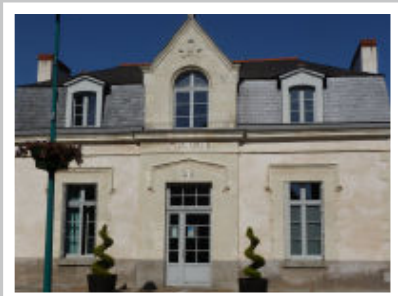
L'Écho de Saint-Armel

Bulletin d'informations municipales - N°101 - Juin 2020



VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Mairie de Saint-Armel
14 rue de la Mairie
35230 SAINT-ARMEL
Tél. : 02 99 62 71 58
Fax : 02 99 62 89 71
accueil.mairie@saint-armel-35.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au samedi de 9h à 12h
et le mardi et vendredi de 14h à 18h

Membres du Conseil Municipal
De gauche à droite (cf. photo de couverture)

Gérard Berthaud, Jocelyne Bellanger, Anne Sallou, Gilles Simon, Calaiselvy Condandam, Nicolas Folempin, Mélanie Reucheron, Morgane Madiot, Elisabeth Maigret, Céline Quintin, Yves Joannes, Pierre Duchêne, Jacky Chauvière, Claudine Panon-Textier, Simon Mc Donnell, Karine Chatel

Absents sur la photo :
Pierric Houssel, Dominique Bouvier et Joëlle Feral

SOMMAIRE

P. 3- Vie municipale

P. 8 - Vie sociale

P. 8 - Vie économique

Prochain numéro :
Septembre 2020
Date limite du dépôt des articles :
5 septembre 2020



Journal bimestriel gratuit édité en 1100 exemplaires par la Commune de Saint-Armel.
Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire - **Elu à la communication :**
Simon MC DONNELL - **Conception, réalisation :** Service communication -
Sonia Le Maoût - 02 99 62 93 83 - **Contact courriel :** communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque - 02 99 62 15 60
Infirmiers : 06 07 97 17 37
Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana - 02 99 04 43 63
Kiné : Romain Aujeac - 02 99 04 43 63
Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise
Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute)
06.78.66.03.22
Meriadeg Le Bouffant (psychologue) 07.68.63.75.58
Morgane Le Gall (coach professionnelle) 06.45.87.79.91
Emmanuel Crocq (hypnothérapeute : addiction tabac, alcool, drogue) - 07.55.61.19.78
Nadine Hallégouet (sophrologue) - 06.75.44.61.36
Ostéopathe : William Besnard - 07 89 22 64 88

Scolarité / Enfance / Culture

Ecole des Boschaux : 02 99 62 77 60
Restaurant municipal : 02 99 62 93 86
Garderie municipale : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h - 02 99 62 93 87
Bibliothèque municipale : mercredi 15h30 à 17h et samedi 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88
Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à 18h30, vendredi 17h à 20h et samedi 14h à 18h
Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h - 02 99 62 93 84
Centre de loisirs : Mercredi et vacances ouverture 7h30. Accueil des enfants de 3 à 9 ans jusqu'à 9h et fermeture à 18h30 - 02 99 62 81 45 / 06 76 54 32 71

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.
Service déchet de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable
Police : 17 **Samu :** 15
Hôpital Pontchaillou 02.99.28.43.21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15
Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22
S.O.S. médecins : 02 99 53 06 06
Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45
Assistante sociale : 02 99 02 20 20
Clic All'âges : 02 99 77 35 13
S.O.S. amitié : 02 99 59 71 71
S.O.S. Femmes battues : 3919
Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21
S.O.S. victimes : 02 99 35 06 07
Enfance en danger : 0 800 58 57 79 ou 119
Sida info service : 0 800 84 08 00
CIDFF 35 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 02 99 30 80 89
Info sociale en ligne : 0810 20 35 35

Divers

E.D.F. : 0 810 333 035
G.D.F. : 0 810 433 035
SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL

Le 15 mars, vous avez donné la majorité à la liste Transition citoyenne pour Saint-Armel.

Mes colistiers se joignent à moi pour vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée à travers ce vote.

Nous mesurons l'ampleur des missions à mener, et c'est avec humilité et ardeur que nous allons nous y consacrer.

Nous venons de traverser une période inédite avec le confinement et le report de l'installation des nouveaux élus. Cette période ambivalente prend fin. Nous pouvons aujourd'hui tourner la page des élections et nous mettre au travail.

J'ai invité l'ensemble des élus, quelle que soit la liste qu'ils avaient rejointe, à collaborer de manière constructive dans l'intérêt de notre commune. Il y a beaucoup de chantiers à mener pour

Saint-Armel et nous avons besoin de toutes les forces.

C'est avec tous, élus, agents et habitants que nous souhaitons écrire une nouvelle page de Saint-Armel sous le signe de la concertation, du vivre ensemble et du respect de notre environnement.

Pendant les ateliers citoyens, vous avez sollicité un meilleur partage des informations communales.

Ainsi nous avons souhaité délivrer rapidement cette publication afin de vous indiquer l'organisation du nouveau conseil municipal. Nous allons également lancer rapidement avec vous notre premier groupe de travail sur la communication à Saint-Armel (questionnaire joint à cet exemplaire). C'est un préalable pour une vie démocratique efficiente au niveau local.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et un agréable été.

Installation de l'équipe municipale

Lundi 25 mai, les conseillers ont élu Morgane Madiot, Maire de Saint-Armel.

Ont également été élus adjoints :

1^{er} adjoint : Jacky Chauvière - Vie Associative, Animations, Culture et Vivre ensemble

2^{ème} adjointe : Elisabeth Maigret - Finances durables, Biodiversité, Espaces verts et Cadre de vie

3^{ème} adjoint : Simon Mc Donnell - Vie démocratique, Communication/Information et Citoyenneté

4^{ème} adjointe : Karine Chatel - Mobilités, Energie, Recyclage

5^{ème} adjoint : Gilles Simon - Urbanisme, Travaux et Patrimoine

Seront Conseillers Délégués :

- Mélanie Reucheron : Vivre ensemble (Vie Scolaire, Enfance/Jeunesse et Intergénérationnel)

- Yves Joannes : Économie locale, Emploi et Social

Sujets en cours

- Remplacement des robinets défectueux de l'école à réaliser durant l'été.
- Suite aux multiples cambriolages, dont le dernier en mars, relance des devis alarme pour l'école, sujet approuvé voté au budget 2019.
- Dépôt par M. Houssel d'une demande d'annulation du scrutin électoral du 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars 2020 auprès du Tribunal administratif de Rennes. La date d'audience n'est pas fixée à ce jour. Nous vous tiendrons informés via le panneau d'affichage.

Déconfinement

Depuis le 11 mai, la Municipalité accompagne le déconfinement sur la commune.

L'école a rouvert ses portes les 12 mai, et depuis le 25 mai, elle accueille l'ensemble des niveaux, excepté les petites et moyennes sections, dont les parents ne sont pas assimilés personnel nécessaire à la gestion de la crise.

La garderie accueille les enfants à partir de 8h et jusqu'à 18h pour les familles en ayant un besoin impératif. L'accueil au centre de loisirs n'a pas repris. Les modalités de réouverture pour les vacances d'été sont à l'étude.

La réouverture de la bibliothèque et des salles pour les associations sont également à l'étude.

Nous savons que cette période transitoire est compliquée pour tous (parents, associations, entreprises,...). Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner dans la reprise de vos activités.

Un grand merci à l'ensemble des agents et aux enseignants pour leur dévouement en cette période.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 25 mai 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Catherine DESCHAMPS, Adjointe au maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Mme Morgane MADIOT – tête de liste de « Transition Citoyenne pour Saint-Armel » – a recueilli 462 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

- Morgane MADIOT, Jacky CHAUVIERE, Elisabeth MAIGRET, Simon MC DONNELL, Karine CHATEL, Gilles SIMON, Mélanie REUCHERON, Yves JOANNES, Calaiselvy CODANDAM, Pierre DUCHENE, Céline QUINTIN, Nicolas FOLEMPIN, Claudine PANON-TEXIER, Gérard BERTHAUD, Jocelyne BELLANGER

La liste conduite par M. Pierric HOUSSEL – tête de liste de « Expérience, proximité et dynamisme » – a recueilli 400 suffrages soit 4 sièges.

Sont élus :

- Pierric HOUSSEL, Anne SALLOU, Dominique BOUVIER, Joëlle FERAL
Mme Catherine DESCHAMPS déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

■ ÉLECTION DU MAIRE

M. Simon indique qu'il va être procédé à l'élection du Maire.

M. Simon, doyen de l'assemblée, fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. Simon sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Reucheron et M. Mc Donnell acceptent de constituer le bureau.

M. Simon demande s'il y a des candidats au poste de maire. Mme Morgane Madiot se porte candidate. Il est procédé au vote à bulletins secrets.

M. Simon proclame les résultats :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Houssel : 2 voix
- Mme Madiot : 15 voix

Mme Madiot ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Aux termes de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, la maire prend la présidence de la séance.

■ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aux termes de l'article L 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Aux termes de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Le nombre de conseillers municipaux étant de 19, le nombre maximum d'adjoints au maire pour la commune de Saint Armel est de 5.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité détermine le nombre d'adjoints à cinq.

■ ÉLECTION DES ADJOINTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2

Le nombre d'adjoints au maire ayant été déterminé, il convient désormais de procéder à l'élection des adjoints.

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée et constituée comme suit :

1. Jacky Chauvière
2. Elisabeth Maigret
3. Simon Mc Donnell
4. Karine Chatel
5. Gilles Simon

Mme la Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Codandam et Mme Maigret acceptent de constituer le bureau. Mme la Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletins secrets.

Mme la Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

La liste proposée a obtenu 16 voix.

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste :

1. Jacky Chauvière
2. Elisabeth Maigret
3. Simon Mc Donnell
4. Karine Chatel
5. Gilles Simon

Prochain conseil municipal

Jeudi 25 juin à 20h

L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est disponible en Mairie et sur le site de la Commune.



Séance du 4 juin 2020

■ CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A la suite du renouvellement du conseil municipal et conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le nombre des membres de ces commissions est fixé par le conseil municipal qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elles.

Les commissions municipales sont de simples organes d'instruction, chargées de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal, qui seul demeure compétent pour régler les affaires de la commune.

La Maire est membre de droit de ces commissions.

Il est aujourd'hui proposé d'instituer les commissions municipales telles que définies dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité institue les commissions municipales telles que définies dans le document annexe.

■ DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS À DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

A la suite des élections municipales et de l'installation du conseil municipal, la nouvelle assemblée délibérante doit procéder à la désignation de délégués aux comités de différents syndicats et associations dont la commune fait partie, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est aujourd'hui proposé de désigner les représentants de la commune aux comités de différents syndicats et associations, tels que définis dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les membres inscrits sur le document annexé à la présente délibération aux différents syndicats intercommunaux.

■ INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS – FIXATION DES MONTANTS

La loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit, notamment, le régime applicable aux indemnités de fonction attribuables aux titulaires de mandats locaux.

Le conseil municipal doit délibérer sur le montant des indemnités à verser au maire et aux adjoints dont l'octroi est subordonné à l'exercice effectif de leurs fonctions.

Par ailleurs, aux termes de l'article L 2123-24-1 al. 3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un conseiller municipal peut percevoir une indemnité en raison d'une délégation de fonction.

L'octroi de cette indemnité ne doit cependant pas entraîner un dépassement de l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées au maire et aux adjoints.

Les montants maximums, actualisés au 1er janvier 2020, pouvant être alloués aux élus de Saint Armel (catégorie de 1000 à 3499 habitants), en référence à l'indice brut 1027, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sont les suivants :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut 1027, ce qui correspond à 2 006,93 € par mois
- Adjoint et conseiller délégué : 19,8 % de l'indice brut 1027, ce qui correspond à 770,10 € par mois

Il est proposé d'attribuer les montants suivants aux élus communaux :

- Maire : 41,14 % de l'indice brut 1027, soit 1 600,10 € bruts mensuels
- Adjoint et conseiller délégué : 10,29 % de l'indice brut 1027, soit 400,22 € bruts mensuels

Ces sommes sont soumises à cotisation IRCANTEC, CSG et à l'impôt sur le revenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. détermine la référence des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

- Maire : 41,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoint et conseiller délégué : 10,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2. précise que ces indemnités demeurent liées à l'exercice effectif des fonctions.

3. précise que les crédits seront prévus au budget 2020.

■ COMPÉTENCES DÉVOLUES AU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – DÉLÉGATION À LA MAIRE

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Cependant, tant pour des raisons d'efficacité que pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité, au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, de déléguer au maire certaines de ses compétences, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, dans des domaines limitativement énumérés dans ce même article.

Ces délégations sont valables tant qu'elles n'ont pas été rapportées et la maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises en vertu de celles-ci.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, la maire a la faculté de subdéléguer les attributions qui lui été confiées par délégation du conseil municipal, sauf disposition contraire de la délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de donner délégation à Mme la Maire pour les domaines suivants :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

15° Exercer, au nom de la commune, la non application du droit de préemption urbain, à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

26° Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

- précise que Mme la Maire sera tenu d'informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Installation du nouveau Conseil municipal

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, l'installation du nouveau conseil municipal n'a pas pu se faire immédiatement après les élections municipales du 15 mars 2020.

C'est désormais chose faite, puisque le nouveau conseil municipal s'est réuni le 25 mai dernier. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, il s'est tenu à huis clos pour des raisons sanitaires.

Madame Morgane Madiot a été élue Maire.

Elle est entourée d'une équipe de 18 élu(e)s dont 5 adjoint(e)s et 2 conseiller(e)s délégué(e)s. Ci-dessous, vous trouverez le détail des différentes commissions essentielles à la vie communale et les premiers projets envisagés.

Commission Vie Associative, Animations, Culture et Vivre ensemble

Élu référent : Jacky CHAUVIERE

Jocelyne BELLANGER
Gérard BERTHAUD
Calaiselvy CONDANDAM
Pierric HOUSSEL
Yves JOANNES
Céline QUINTIN
Mélanie REUCHERON



Les ambitions de cette commission sont de redonner une dynamique au tissu associatif armélien tout en permettant l'accès pour toutes et tous aux sports, aux loisirs et à la culture en diversifiant et en proposant une offre attractive.

Agenda :

- Réunion avec les services municipaux pour la mise en place d'un protocole sanitaire afin de permettre aux associations sportives une reprise des activités à l'Arzhel et au Clos Muret et étudier les modalités de la réouverture de la bibliothèque municipale
- Réunions avec l'ensemble des associations les 17 et 24 juin
- Réunion avec l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale) le 16 juin (présentation du dispositif)
- Programmation culturelle pour l'été
- Préparation du Forum des Associations à la rentrée de septembre

Commission Finances durables

Élue référente : Elisabeth MAIGRET

Karine CHATEL
Céline QUINTIN
Anne SALLOU
Gilles SIMON



L'objectif de cette commission est de contrôler les grands équilibres financiers de notre commune à la fois sur les recettes et dépenses courantes de fonctionnement mais aussi sur les investissements durables pour Saint-Armel.

Les enjeux sur ce nouveau mandat seront d'inscrire tout engagement financier dans un processus de développement durable, social et solidaire.

Agenda :

- Depuis le 16 mars : travaux engagés sur le budget en relation avec Mathilde Foulon et Edith Saulnier.
- Juin : rendez-vous avec la trésorerie de Châteaugiron, travaux sur un atterrissage financier à fin mai 2020, travaux sur une deuxième version du budget initial, vote du budget par le conseil municipal.
- Sur l'été : renégociation de deux emprunts dont les taux d'intérêts sont élevés, lancement du recrutement pour le remplacement d'Edith Saulnier qui partira en retraite en fin d'année après 20 ans de service à la comptabilité de Saint-Armel.
- Dès septembre : travaux sur la modélisation des budgets sur les projets école et équipements en collaboration avec la commission Urbanisme et Vie Scolaire.

Commission Biodiversité, Espaces verts et Cadre de vie

Élue référente : Elisabeth MAIGRET

Karine CHATEL
Nicolas FOLEMPIN
Claudine PANON-TEXIER
Anne SALLOU

L'objectif de la commission Biodiversité, Espaces Verts et Cadre de vie est de construire des espaces de vie durables et agréables pour les habitants de Saint-Armel, conciliant le vivant végétal et animal. Cette commission s'appuiera sur les attentes qui seront formulées en atelier citoyen projet par projet. La faisabilité sera discutée avec les agents techniques qui œuvrent au quotidien et qui ont une connaissance précise des espaces.

Pendant la crise sanitaire liée au COVID19, la nature a repris ses droits sur certains espaces. Cette période de crise a mobilisé les agents techniques sur des tâches exceptionnelles d'organisation (pour l'école essentiellement). Certains espaces n'ont pas eu par conséquent les « soins habituels ». Il nous faut être indulgent collectivement.

Agenda :

- Juin : présentation en Conseil Municipal du projet de lutte contre les frelons asiatiques en partenariat avec la FGDON 35, rencontre avec Viabilis et le service technique sur la coulée verte de la ZAC des Boschaux, diagnostic des espaces verts en collaboration avec le service technique
- Appel au volontariat chantier de nettoyage d'espaces verts. Si certaines personnes souhaitent prêter main forte au désherbage de certains parterres, merci de bien vouloir vous adresser à la Mairie pour convenir des modalités (référént Didier Roullier, responsable du service technique)
- Samedi 27 juin : de 10h à 12h, préau école primaire : 1^{er} Atelier Anti-Gaspi Saint-Armel : échanges sur le fonctionnement de ces ateliers avec les citoyens. Un premier atelier sera consacré à la fabrication de lessive. Les personnes qui souhaitent partager une recette de lessive

avec les habitants peuvent contacter Elisabeth Maigret via la Mairie (02 99 62 71 58 ou accueil.mairie@saint-armel-35.fr)

- Samedi 29 août : de 10h30 à 12h, Bibliothèque : 2^{ème} Atelier Anti-Gaspi Saint-Armel : Produire des graines, animation faite par l'association des petits pas pour l'Homme, réflexion sur l'ouverture d'une grainothèque à la bibliothèque de Saint-Armel

- A venir sur septembre : 1^{er} Atelier citoyen espaces verts et biodiversité – Projet Coulée verte ZAC des Boschoux

Commission Vie démocratique, Information/Communication et Citoyenneté

Élu référent : Simon MC DONNELL

Dominique BOUVIER
Calaiselvy CONDANDAM
Pierre DUCHENE
Yves JOANNES



Les missions de cette commission sont démocratie participative, communication, listes électorales, civisme et nouvelles technologies. Au sein de la commission chargée de la vie démocratique de la commune, nous entamons ce mandat en lançant immédiatement un premier groupe de travail. Il s'agit de mobiliser dix citoyen(ne)s, élu(e)s et non élu(e)s pour dessiner les contours d'une nouvelle pratique de la communication communale, clé de voûte d'une vie démocratique éclairée.

La participation sera volontaire et sous réserve de disponibilité pour prendre part à deux rencontres sur juin et juillet. Nouveauté pour Saint-Armel, nous avons choisi de recourir au tirage au sort afin de privilégier l'ouverture et de limiter le nombre de participants en cette période de regroupement restreint.

Nous vous joignons un questionnaire (papier ou électronique) pour vous exprimer sur ce sujet. Les réponses seront étudiées par le groupe de travail.

Pour la suite, nous appelons dès aujourd'hui les habitant(e)s qui souhaitent s'engager pour la création d'un lieu intergénérationnel type café associatif à Saint-Armel. Ce projet a émergé des ateliers citoyens de janvier dernier et le groupe de travail va se tenir sur septembre et les mois qui suivent.

Commission Mobilité, Énergie et Recyclage

Élue référente : Karine CHATEL

Jocelyne BELLANGER
Pierre DUCHENE
Claudine PANON-TEXIER
Gilles SIMON



L'objectif de cette commission est de faire de Saint-Armel une commune plus vertueuse en matière de production d'énergies renouvelables et de consommation d'énergies (efficacité énergétique des bâtiments), d'améliorer la mobilité des Armétiens tout en réduisant notre bilan carbone et enfin nous souhaitons travailler sur la réduction globale de nos déchets ainsi que sur un meilleur recyclage de ces derniers.

Agenda :

- Depuis mi-mai, à raison d'une réunion hebdomadaire : prise en main de ces 3 thématiques et travail sur la priorisation des actions à mener.
- Juin / juillet / août : premier chantier en cours en partenariat avec Rennes Métropole : pistes cyclables entre Saint-Armel, Vern-sur-Seiche et Bourgbarré dans un premier temps. Contact avec ECOVELO : étude de l'aire de covoiturage
- Energies renouvelables : Rendez-vous avec l'ALEC et avec le SDE 35 sur les bâtiments et la production d'énergies d'origine solaire (panneaux photovoltaïques)
- Recyclage : prise de contact avec toutes les associations et les lieux de recyclage (Zéro déchets) et Répare Café
- Fin septembre ou octobre : fête des Mobilités durables à Saint-Armel à organiser avec les professionnels du secteur et avec les habitants
- Novembre : participation au Hackathon Régional à Rennes sur le covoiturage (réflexion sur 2 jours avec professionnels et collectivités sur les freins au développement du covoiturage)

Commission Urbanisme, Travaux et Patrimoine

Élu référent : Gilles SIMON

Joëlle FERAL
Nicolas FOLEMPIN
Elisabeth MAIGRET



Cette commission a pour objet de faire émerger les projets d'équipements et d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'aménagement de la commune, qu'ils interviennent comme particulier, concepteur, ou aménageur.

Elle s'appuie sur les compétences des services technique et urbanisme.

Actualités : La maison incendiée, chemin de la Gare, a été démolie. La réfection du réseau d'eau potable rues du Verger et d'Armorique s'achève. La réfection du revêtement de la rue des Bruyères, square des Tilleuls et allée des Cerisiers est en cours.

Suite aux fortes intempéries qui ont touché la commune en fin d'après-midi du 3 juin (35 mm) et dans la nuit qui a suivi (20 mm), entraînant des inondations chez quelques particuliers, des rencontres sont prévues avec Rennes Métropole afin d'échanger sur l'assainissement.

► **Zoom** : le projet dit de "La Minoterie" entre dans sa phase de réalisation. Nous y reviendrons dans un prochain numéro. Dans le cadre de ce projet, la déconstruction du bâtiment de la Minoterie va avoir lieu en juillet ou au plus tard en septembre.

... suite de la Commission Urbanisme, Travaux et Patrimoine

Agenda :

- Dès juin et pendant l'été
- Rencontre avec les acteurs de l'aménagement œuvrant sur la commune : Viabilis pour la ZAC des Boschaux, Giboire pour la Minoterie, Prigent pour l'étude « équipements », Rennes Métropole à travers ses compétences voirie et assainissement
 - Prise de connaissance et appropriation des dossiers en cours
 - Facilitation des relations entre les aménageurs et les particuliers

À la rentrée, engagement des réflexions thématiques (mobilité, aménagement, équipements) en lien transversal avec les autres commissions.

Commission Vivre ensemble (Vie scolaire, Enfance/Jeunesse et Intergénérationnel)

Élue référente : Mélanie REUCHERON
Gérard BERTHAUD Calaiselvy CODANDAM Pierric HOUSSEL Simon MC DONNELL Claudine PANON-TEXIER



Cette commission est chargée à la fois du quotidien et des projets pour les jeunes armétiens (vie scolaire/enfance/jeunesse) mais aussi des passerelles avec les autres générations avec par exemple la création d'un café associatif pour tous. Cette commission travaille en lien direct avec la partie culture/animations/associations.

Agenda :

- Depuis mars : réflexion et travail sur le groupe scolaire et les activités périscolaires : chercher à gagner en espace pour le confort des enseignants et des enfants, élargir l'offre périscolaire, repenser les salles communales pour qu'elles soient utilisées de manière optimale

- Depuis juin : développer les contacts avec les acteurs associatifs et culturels locaux et métropolitains pour élargir l'offre périscolaire et jeunesse à Saint-Armel
- Dès la rentrée : travail autour du projet école avec les commissions Finances et Urbanisme et lancement de la réflexion autour du café associatif.
- Finaliser la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes.

Commission Économie locale, Emploi et Social

Élu référent : Yves JOANNES
Jocelyne BELLANGER Gérard BERTHAUD Jacky CHAUVIERE Joëlle FERAL



Cette commission a pour missions d'accompagner l'ensemble des acteurs professionnels de la commune dans la pérennisation et le développement de leurs activités, d'accompagner les demandeurs d'emploi et de piloter les actions sociales au sein de la commune.

Agenda :

- Dès juin : constitution du CCAS et définition des actions à mettre en œuvre ; rencontre avec les acteurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (PAE, mission locale, pôle emploi...)
- Dès la rentrée : rencontre avec les professionnels de la commune (Forum des acteurs de l'activité économique locale) ; mise en place de réunions d'information avec les différents acteurs de l'accompagnement des demandeurs d'emplois.

Les élu(e)s référent(e)s sont, dès à présent, à votre écoute pour tout échange relatif aux sujets traités par leur commission (contacts en Mairie).

Madame la Maire est membre de droit de toutes les commissions municipales.

Révision des indemnités des élus(es)

Dans le précédent mandat, les adjoints percevaient des indemnités mensuelles de 492 € brut et les conseillers délégués 138 € brut. Le choix a été fait par la nouvelle municipalité, en conformité avec la loi, de verser une indemnité égale aux adjoints et aux conseillers délégués de 400 € brut car ces derniers prennent en charge des délégations aussi importantes que celles des adjoints.

Jusqu'à-là, l'indemnité de Maire était de 1 040 € brut soit 899 € net. Or, en tant que candidate, Morgane Madiot s'est engagée à s'impliquer à temps complet dans la fonction de Maire. C'est pourquoi le Conseil Municipal a consenti une hausse de cette indemnité qui passe à 1 600 € soit 1 384 € net.

Dans la globalité, cette décision fait passer l'ensemble de l'enveloppe des indemnités des élus(es) de 45 312 € à 52 800 € annuels, une hausse de 7 488 € soit 16,5 %. A noter que notre commune reste en dessous du seuil fixé par la loi pour cette enveloppe qui peut atteindre 70 289,16 € pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants.

PLAN CANICULE, PRÉVENIR ET SURVEILLER

L'été, la chaleur présente des risques pour la santé, notamment quand la température reste élevée plusieurs jours de suite et également la nuit.

Comme chaque année, la Municipalité met en place le plan canicule et recense les personnes les plus fragiles, via un registre tenu par le CCAS.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en Mairie si vous êtes susceptible d'être affecté(e) par les effets de forte chaleur (problème de santé, situation d'isolement ou autres).

Cette inscription volontaire s'adresse aux personnes de 65 ans et plus, qui souhaitent recevoir la visite d'un membre du CCAS.

Rappel des numéros d'urgence :

15 : SAMU

18 : Pompiers



Renseignement à la Mairie
02 99 62 71 58

QUELQUES RECOMMANDATIONS A SUIVRE EN CAS DE FORTES CHALEURS

- Pour éviter "le coup de chaleur" et la déshydratation, buvez beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif.
- Couvrez votre tête et votre corps pour vous protéger du soleil et de l'évaporation due à la chaleur.
- Ne vous exposer pas au soleil surtout entre 12h et 16h.
- Prenez des douches fraîches.
- Humidifiez votre visage, vos poignets, vos chevilles en utilisant un vaporisateur d'eau.
- Consommez des fruits et des légumes pour les sels minéraux qu'ils contiennent.
- Fermez les volets des fenêtres et les stores aux heures les plus chaudes et aérez le soir et la nuit...

Brèves

MERCI AUX BÉNÉVOLES Confection de masques en tissu

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées et qui ont confectionné des masques en tissu pour les services municipaux.

C'est un bel acte citoyen que nous n'oublions pas.

Prenez soin de vous !

DÉCHÈTERIE Horaires habituels

Depuis le 8 juin, toutes les déchèteries sont ouvertes selon les horaires et le fonctionnement habituels (retour à la normale, sans réservation).

A Saint-Armel, la déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elle est fermée le jeudi après-midi.

- Service déchet de Rennes Métropole :
0 800 01 14 31.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur :

<https://metropole.rennes.fr/carte-et-horaires-des-decheteries>

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : les familles sont invitées à se présenter à la Mairie, pour les enfants nés en 2017 et les nouveaux arrivants. Pour ce faire, il faut se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



ÉNERGIE

Une électricité plus verte et moins chère pour Saint-Armel

Bonne nouvelle : la nouvelle municipalité vient d'engager la mise en concurrence, grâce au Syndicat d'Electricité du 35, de la fourniture d'électricité de tous les bâtiments publics pour faire baisser le montant de la facture d'électricité globale de St-Armel et également pour que cette énergie soit à 75 % "verte" c'est-à-dire d'origine

renouvelable (sauf l'Arzhel qui avait fait l'objet d'un engagement à l'électricité nucléaire depuis janvier 2020 pris par l'ancienne municipalité). Les prochaines actions en la matière consisteront à réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics, ce qui aura également un impact positif sur les finances de Saint-Armel.

L'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine (bâtiments, éclairage public,...).

Avec la suppression progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) depuis 2015, c'est désormais une obligation pour les collectivités.

Vie Économique ■

Armelique
Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

DELAIRE
FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné 02.99.26.16.61 Saint-Armel 02.99.62.78.20

PAYSAGISTE
PESTEL
Paysage Services

Entretien - Taille - Tonte

02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

FRANCK NIVOLLE
PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DÉPANNAGE INSTALLATION RÉNOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL www.franck-nivolle.com

terracity.fr

Entreprise de paysage à Saint-Armel
Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D

contact@terracity.fr 02 99 22 24 14

www.terracity.fr

LANOË

TRANSPORTS // STOCKAGE

15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL
TEL 02.23.30.00.30 MAIL transportslanoe@gmail.com

PAYSAGISTE
EURL PESTEL David

Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMEL 02 99 00 45 39
www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...

LORHO-MAT

MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.
NEUFS & OCCASIONS
LOCATIONS

PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50

SAINT-ARMEL Mail : lorho-mat@wanadoo.fr
Site : www.lorho-mat.com

Les professionnels qui souhaitent insérer un encart publicitaire doivent prendre contact auprès de la Mairie au 02 99 62 93 83.

SOLARENN
Maraîchers depuis 1948

VERN-SUR-SEICHE
Place de la Mairie - Centre commercial
Tél. 02 99 55 76 59

La Lavandière DES LICES

PRESSING
BLANCHISSERIE
AMEUBLEMENT

Travail soigné

NOUS SOMMES, Aussi à : JANZÉ et à RENNES - Blanchisserie à SAINT-ARMEL

CITÉ Obely **PROJET D'HABITAT SÉNIOR NOUVELLE GÉNÉRATION** **À SAINT-ARMEL**

UN PROJET VIABILIS AMÉNAGEMENT :

- Au cœur du centre-bourg, ZAC des Boschaux
- Pour séniors autonomes

PROJET CITÉ OBELY

Pour vivre ensemble et partager autour d'animations quotidiennes

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENSEIGNEZ-VOUS AU 02 99 85 93 97

Un concept unique favorisant la mixité sociale

GROUPE CIB **SECIB** **VIABILIS** **VILLE DE SAINT-ARMEL**

SECIB, 9 rue du 71ème RI 22000 ST-BRIEUC sas au capital de 6 050 000 € - RCS St-Brieuc 320218944

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

L'agenda des événements

— Juin 2020

25 juin, 20h
Conseil Municipal

27 juin, 10h à 12h
Atelier anti-gaspi - Fabrication de lessive
Préau école primaire

— Août 2020

29 août, 10h30 à 12h
Atelier anti-gaspi - Produire des graines
Bibliothèque municipale

— Septembre 2020

12 septembre
Forum des Associations



PERMANENCES DES ÉLU(E)S

Maire et Adjoint(e)s

Morgane Madiot, Maire

Du lundi au samedi sur rendez-vous

Adjoints : sur rendez-vous.

Contactez l'accueil de la Mairie ou le 02 99 62 71 58

Jacky Chauvière : Vie Associative, Animations, Culture et Vivre ensemble

Elisabeth Maigret : Finances durables et Biodiversité, Espaces verts, Cadre de vie

Simon Mc Donnell : Vie démocratique, Information/Communication, Citoyenneté

Karine Châtel : Mobilité, Energie et Recyclage

Gilles Simon : Urbanisme, Travaux et Patrimoine

Mélanie Reucheron : Vivre ensemble (Vie scolaire, Enfance/Jeunesse, Intergénérationnel)

Yves Joannes : Economie locale, Emploi, Social

Remerciements

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de Philippe et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, Cathy, Kylian et Enora vous remercient du fond du coeur, à vous, qui par votre présence, vos dons, vos cartes, etc., avez voulu nous témoigner votre affection et votre soutien. Son souvenir sera toujours présent pour continuer à vivre malgré le chagrin et la peine qui est la nôtre.

Cathy, Kylian et Enora Briand
Famille de Philippe Briand, Président de l'association de Badminton SABAD, de 2008 à 2020 et Conseiller Municipal de 2008 à 2014.